

ZONE	USAGE DOMINANT
R	Résidentiel ou habitation
C	Commerce et service
CI	Commercial-industriel
I	Industriel
S	Public et institutionnel
REC	Récréation
A	Agricole
F	Forestier
CN	Conservation

LIMITE	
—	Lot
—	Zone
—	Municipale

SECTEUR DE CONTRAÎNTE	
[Pattern]	Zones à risques moindres
[Pattern]	Zones à risques élevés
[Pattern]	Zones inondables

Annexe au plan de zonage (zones de contrainte)
 Plan 92-048 (voir art. 24.1)
 Plan 92-070 (voir art. 24.1)
 Règlement numéro 2007-103
 Adopté le 10 décembre 2007
 Entré en vigueur le 12 février 2008.

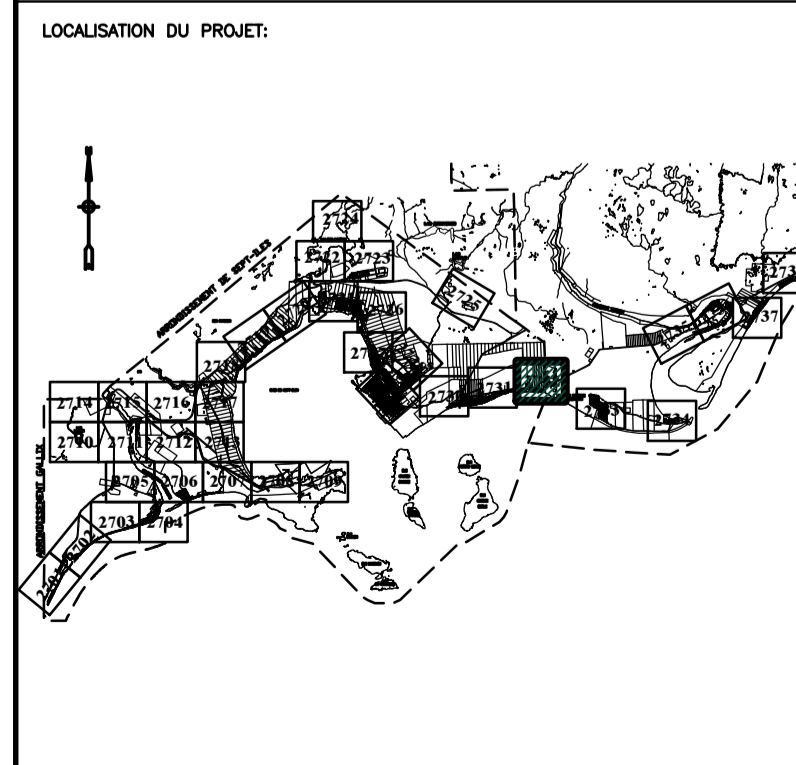
REV. No.	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ
10	28/02/2020	MISE À JOUR (4)		
09	2019	MISE À JOUR (1)		
08	2018	MISE À JOUR (11)		
07	2016	MISE À JOUR (10)		
06	2015	MISE À JOUR (8)		
05	2013	MISE À JOUR (9)		
04	2012	MISE À JOUR (14)		
03	2011	MISE À JOUR (3)		
02	2009	MISE À JOUR (2)		
01	2008	MISE À JOUR (2)		

CORRECTION APRES TRAVAUX LE _____ PAR _____
 CE PLAN FAIT PARTIE INTEGRANTE DU REGLEMENT No _____ ADOPTÉ LE _____
 MAIRE : (Ghislain Lévesque)
 GREFFIERE : (Valérie Haince)

Roche Inc. Groupe-conseil
 3075, ch. des Quatre-Bourgeois
 Québec (Québec)
 Canada G1W 4Y4
 Téléphone : (418) 554-8800
 Télécopieur : (418) 554-8850
 Site web : www.rocne.ca



NOM DU PROJET:
PLAN DE ZONAGE



RELEVÉ PAR :	CONCEPTEUR :
DESSINÉ PAR : C. MORIN	VÉRIFIÉ PAR :
DATE :	APPROUVÉ PAR :
REGLÈMENT No. :	ÉCHELLE : 1:5000
CONTRAT No. :	PLAN No. : 2732